Conformément à l'accord groupe du 23 novembre 2006, la revalorisation de certaines des dispositions sont indexées sur l'évolution du PMSS.

Le PMSS étant revalorisé de 1.8% (montant mensuel : 3086 euros) au 1er janvier 2013. les montants des indemnités concernant les allocations de médailles du travail, ainsi que les abondements PERCO. sont modifiés comme suit :

ALLOCATIONS DE MEDAILLES DU TRAVAIL		**ABONDEMENT PERCO**		
montant 2013 pour les médailles remises en 2013		Ancienneté	Taux d'abondement	Montant abondement maximum annuel 2013
20 ans	954,00 €	>3 mois à <5 ans	50%	262 €
30 ans	1 667,00 €	>5 à <10 ans	50%	315€
35 ans	1789,00 €	>10à<15ans	50%	471 €
40 ans	2 026,00 €	>15à<20ans	50%	576 €
		>20 à <25 ans	50%	681 €
		>25 à <30 ans	50%	786 €
		>30 à <35 ans	50%	891 €
		>35 à <40 ans	100%	1 153 €
		>40 ans	150%	1 571 €